



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

MONTREAL, le 17 septembre 2019

Montreal, September 17, 2019

LETTRE CIRCULAIRE NO. 2122 / CIRCULAR LETTER NO. 2122
À TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
TO ALL MEMBERS OF MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION
FETE DU TRAVAIL – 7 SEPTEMBRE 2020 / LABOUR DAY – SEPTEMBER 7, 2020

Messieurs,

Dear Sirs:

Veillez prendre note que lundi le 7 septembre est un jour férié au sens des conventions collectives présentement en vigueur et, par conséquent, les stipulations suivantes s'appliquent.

Please be advised that Monday, September 7 is a legal holiday as stipulated in our present Collective Agreements. Therefore, the following provisions shall apply.

La Fête du Travail est un jour non-ouvrable pour les employés de Montréal, Syndicat des débardeurs, SCFP Section locale 375 et A.I.D. section locale 1657. Tel que stipulé dans les conventions collectives concernées, les employés dont il est question ne seront pas disponibles le 7 septembre 2020.

Labour Day is a non-working day for employees of Montreal – Syndicat des débardeurs CUPE Local 375 and I.L.A. Local 1657. As stipulated by the provisions of the collective agreements, these employees will not be available for work on September 7, 2020.

La Fête du Travail est un jour non-ouvrable pour les employés de Hamilton, I.L.A. Local 1654 et 1879 ainsi que pour les employés de Toronto, I.L.A. Local 1842, sauf pour la manutention du courrier et les bagages des passagers.

Labour Day is a non-working day for employees of Hamilton, I.L.A. Locals 1654 and 1879 and for employees of Toronto, I.L.A. Local 1842, except for the handling of mail and passengers' baggage.

Pour ce qui est des employés de Trois-Rivières/Bécancour, SCFP Section locale 1375, la Fête du travail est un jour ouvrable. Les employés requis de travailler le 7 septembre 2020 seront rémunérés selon les taux établis pour les dimanches et jours de fêtes légales.

For employees of Trois-Rivières/Bécancour, CUPE Local 1375, Labour Day is a working day. Employees who work on September 7, 2020 must be paid at the rate provided in the various collective agreements for a legal holiday

**ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION**

NICOLA DOLBEC
**Vice-Président, Relations industrielles/
Vice-President, Industrial Relations**

www.mea.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246